

Recensement agricole 2020

LA NAPPE DE BEAUCE

Une ressource unique en France

Plus de 3 200 exploitations peuvent irriguer en nappe de Beauce soit 63 % d'entre elles. Le potentiel d'irrigation sur ce territoire est très élevé : plus de la moitié des exploitations ont la possibilité d'irriguer, contre une exploitation sur dix en France métropolitaine. Cette localisation permet une meilleure diversification des cultures accroissant le potentiel de production des exploitations agricoles et une meilleure résistance des exploitations face aux aléas climatiques (sécheresses en particulier).

La nappe de Beauce, une zone de grandes cultures diversifiées

La nappe de Beauce est à cheval entre le Centre-Val de Loire et l'Île-de-France. En 2020, les exploitations dont le siège est situé dans cette zone exploitent 656 000 ha, dont 80 % dans la première région et 20 % dans la seconde. Le blé tendre occupe 27 % de l'assolement du territoire, suivi par l'orge (19 %) et le colza (10 %). Le blé dur tient le 4^e rang : 10 % des surfaces y sont consacrées. D'autres

grandes cultures sont également bien représentées : le maïs grain occupe 8 % des surfaces, la betterave sucrière 6 %, les protéagineux (pois, féverole, lupin) 2 % et la pomme de terre 2%. À noter également que les légumes frais de plein champ sont cultivés sur un peu plus de 1 % de la surface. À elles seules, les surfaces en légumes frais, pomme de terre et betteraves sucrières couvrent donc plus de 9 % des surfaces agricoles de la nappe de Beauce, mais représentent un tiers de la production brute standard, elles

sont donc d'une grande importance pour les exploitations de ce secteur.

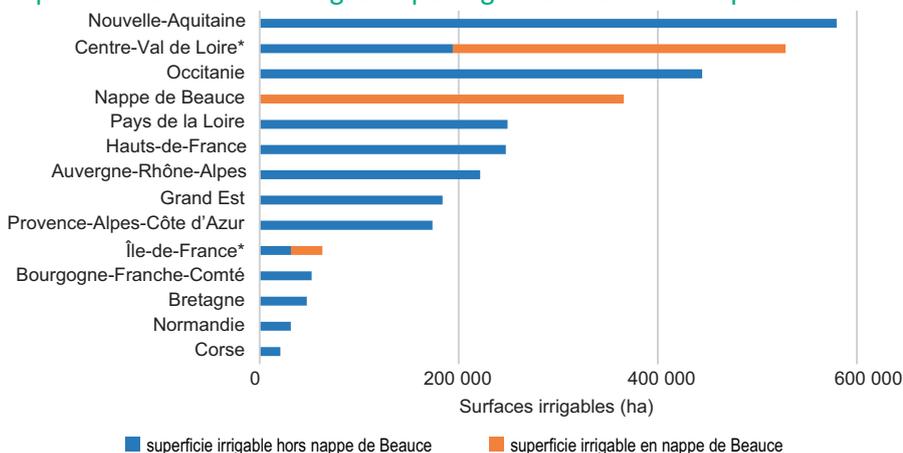
Ainsi, dans la zone de la nappe de Beauce, plus de la moitié des exploitations appartiennent à l'orientation technico-économique (OTEX) « céréales et oléo-protéagineux », contre à peine 20 % en France métropolitaine. En rajoutant les « autres grandes cultures », cette part atteint 80 %.

La nappe de Beauce, quatrième région en superficie irrigable

La superficie irrigable de la nappe de Beauce s'élève à 366 000 ha et progresse de 6 % par rapport à 2010. Elle est devancée par 2 régions administratives : la Nouvelle Aquitaine (580 000 ha) et l'Occitanie (445 000 ha). Le Centre-Val de Loire, au 2nd rang (528 000 ha irrigable, y compris la Beauce) serait classé au 6^e rang des régions sans cette zone. La nappe de Beauce représente 24 % de la SAU des deux régions qu'elle couvre, mais 63 % de leur surface irrigable cumulée.

Graphique 1

Répartition des surfaces irrigables par région de France métropolitaine



Source : Agreste - recensement agricole 2020
* dont surfaces situées sur la nappe de Beauce



Au cours de la campagne de 2020, les superficies irriguées s'élevèrent à 266 000 ha. 93 % de ces surfaces se localisent dans la région Centre-Val de Loire. L'Île-de-France ne compte que pour 7 % du total.

Un taux d'équipement cinq fois supérieur à la moyenne nationale

Le taux d'équipement en nappe de Beauce est exceptionnel, avec près de 56 % de la SAU qui est potentiellement irrigable. En 2010, il représentait déjà 53 % de la SAU. En France métropolitaine, ce pourcentage est nettement plus faible avec 11 %. La région administrative la plus équipée, Provence-Alpes-Côte d'Azur, a la possibilité d'irriguer 25 % de sa SAU.

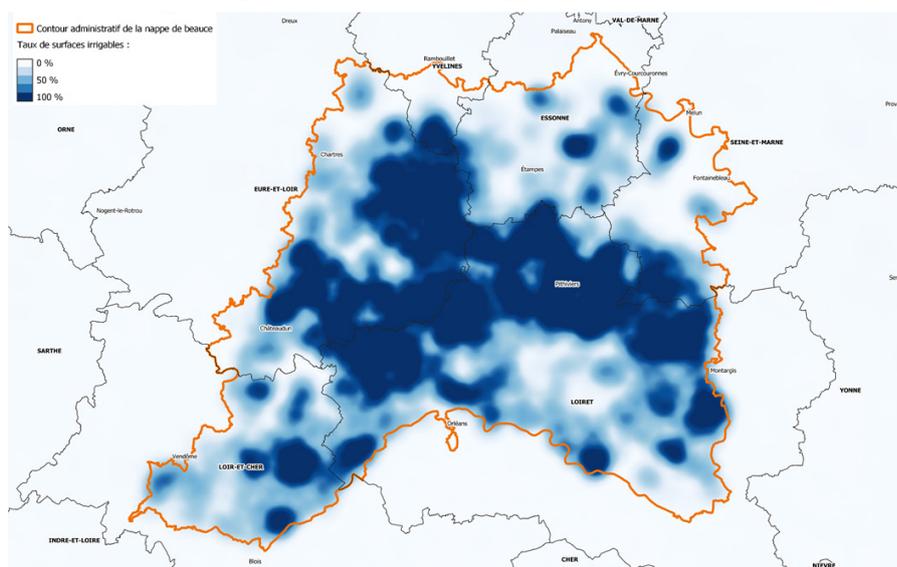
Les exploitations de la zone située dans les départements de l'Île-de-France ont un taux d'équipement inférieur par rapport à la moyenne de l'ensemble (18 % dans l'Essonne, 28 % dans les Yvelines et 33 % en Seine et Marne). En revanche, deux départements de la région Centre-Val de Loire disposent de moyens d'irrigation particulièrement élevés, avec 69 % dans le Loiret et 65 % dans l'Eure-et-Loir. Le Loir-et-Cher se situe dans une position intermédiaire avec 48 % de surfaces irrigables.

Ce taux dépasse 80 % dans quatre cantons de la nappe de Beauce, Châlette-sur-Loing, Les Villages Vovéens, Meung-sur-Loire et Pithiviers.

60 % des exploitations de la nappe de Beauce irriguées en 2020

En 2020, sur les 5 116 exploitations que compte la zone, 3 217 sont équipées pour l'irrigation et 3 086 d'entre-elles ont effectivement irrigué, soit un taux de 96 %. Au cours de cette campagne, 60 % des exploitations de la zone ont arrosé au moins une de leurs parcelles contre 55 % en 2010.

Part des surfaces irrigables dans la surface agricole utile



Source : Données Agreste RA 2020 - ©IGN - Admin Express, Conception DRAAF Centre-Val de Loire - avril 2023

Prédominance des eaux souterraines et de l'aspersion

Sur la nappe de Beauce, 93 % des exploitations qui irriguent le font à partir des eaux souterraines contre à peine la moitié en France métropolitaine. Les retenues collinaires et les eaux de surfaces ne sont utilisées que par 6 % des exploitations.

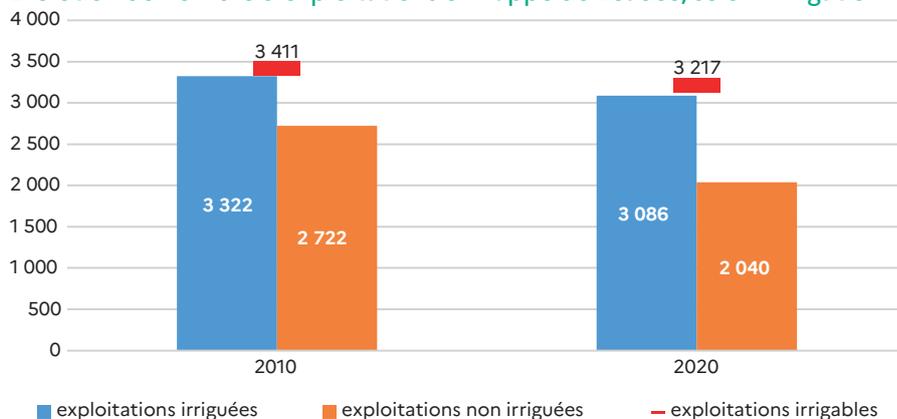
Du fait de l'orientation du territoire vers la production de grandes

cultures, l'aspersion est largement majoritaire dans le mode d'irrigation des surfaces irrigables en nappe de Beauce avec 98 % de ces superficies. La micro irrigation ne représente que 1%. En comparaison, les pourcentages en France métropolitaine sont respectivement de 87 % et 8 %.

Les superficies irrigables par exploitation en aspersion atteignent 116 hectares sur la nappe de Beauce contre 43 en France métropolitaine.

Graphique 2

Évolution du nombre d'exploitations en nappe de Beauce, selon l'irrigation



Source : Agreste - recensements agricoles 2010 et 2020

Des exploitations de plus grande dimension

Près de 40 % des exploitations irrigables sont des grandes exploitations, alors que ces dernières ne représentent que 9 % de celles qui ne sont pas équipées pour irriguer. Par ailleurs, deux tiers des micros et des petites exploitations de la nappe de Beauce n'ont pas de surfaces irrigables. Parmi les grandes exploitations, près de 9 sur 10 disposent de surfaces irrigables.

Les exploitations ayant irrigué appartiennent aux deux tiers à des personnes morales dont 40 % en EARL. Plus de la moitié des exploitations ne pratiquant pas l'irrigation au cours de l'année 2020 sont des exploitations individuelles.

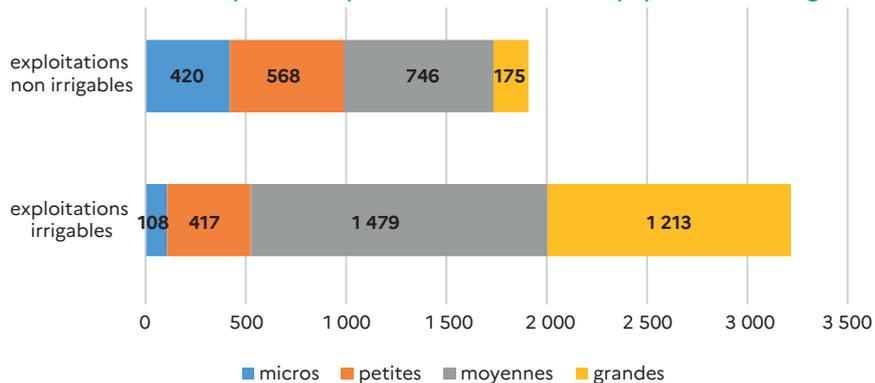
Une meilleure résistance des exploitations ayant accès à l'eau

Le nombre d'exploitations a diminué de 15 % entre 2010 et 2020 sur la nappe de Beauce avec une baisse de seulement 7 % pour celles qui ont des surfaces irrigables. Par contre, le nombre d'exploitations sans irrigation a diminué d'un quart sur ce territoire.

Les reprises des exploitations qui ont des surfaces irrigables sont plus assurées que pour les autres. En effet, 60 % de ces exploitations ayant des chefs d'exploitations de plus de 60 ans envisageant un départ ont prévu la reprise par un membre ou non de la famille du chef d'exploitation. En revanche,

Graphique 3

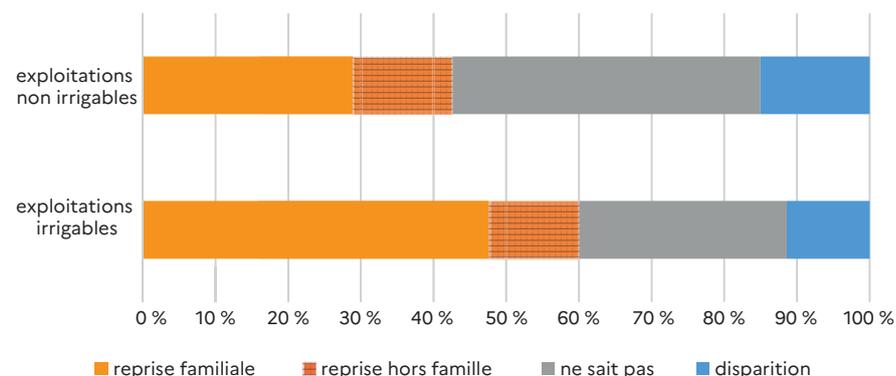
Dimension économique des exploitations selon leur équipement en irrigation



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Graphique 4

Devenir des exploitations avec un départ dans les trois prochaines années



Source : Agreste - recensement agricole 2020

pour les exploitations sans irrigation, le pourcentage est de seulement 43 %. De plus, on note que ce sont les reprises familiales qui font la différence : elles représentent 48 % des situations quand l'irrigation est possible, contre 29 % sans accès à l'eau. La part de reprise hors du cercle familial est équivalente dans

les deux cas, autour de 13 %. Au final, parmi les exploitations ayant un chef d'exploitation de plus de 60 ans qui envisage un départ et en l'absence de surfaces irrigables, plus de 4 sur 10 ne savent pas ce que va devenir l'exploitation, un taux 13 points supérieur à celui des exploitations ayant un accès à l'eau.

L'irrigation facteur de diversification des cultures

Le blé, le maïs et l'orge représentent près des deux tiers des superficies irriguées, les betteraves à sucre 11 %.

Plus de 97 % des superficies en légumes frais et en pommes de terres sont irriguées en nappe de Beauce, suivis par les plantes à parfum, aromatiques, médicinales (84 %) et le maïs grain semence (82 %).

Le recours à l'irrigation est nettement plus important sur la nappe de Beauce, avec 41 % des superficies irriguées, contre 7 % pour la France métropolitaine. Par exemple, en prenant une culture fortement consommatrice d'eau comme la betterave à sucre, le pourcentage est de près des quatre cinquièmes sur la nappe contre une moyenne nationale d'un peu plus de 10 %.

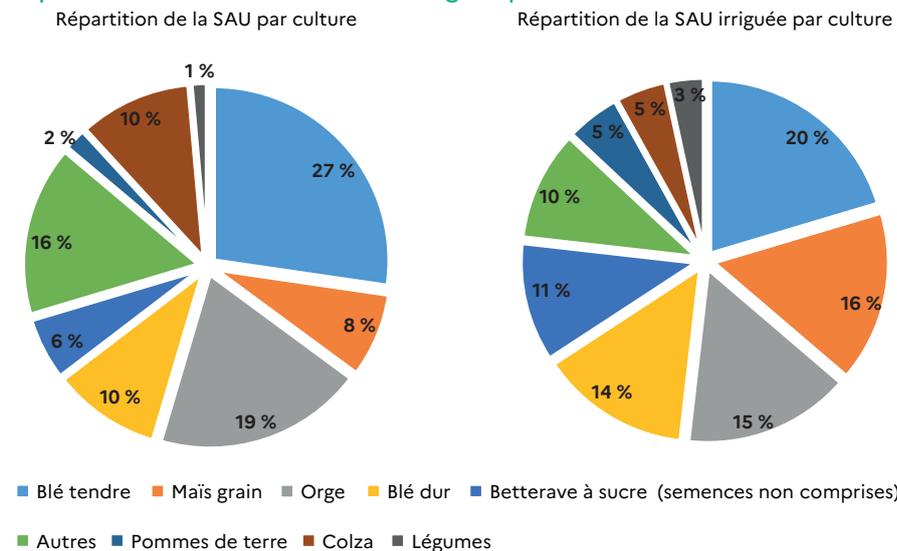
Le blé irrigué, une particularité de la Beauce

Le territoire de la nappe de Beauce ne représente qu'à peine 5 % des surfaces de blé métropolitaines, mais il concentre plus de 45 % des surfaces irriguées de cette espèce. En effet, la superficie de blé irrigué y atteint près de 100 000 hectares.

Plus d'un tiers du blé y est irrigué, contre à peine 5 % au niveau national. Le pourcentage d'irrigation du blé tendre se monte à 30 % et à près des deux tiers pour le blé dur. Au final, 39 % des surfaces de blé sont irriguées en Beauce en 2020. Cette part est plus importante qu'en 2010, mais moins étendue, car l'ensemble des surfaces en blé est en baisse en 2020 par rapport à 2010.

Graphique 5

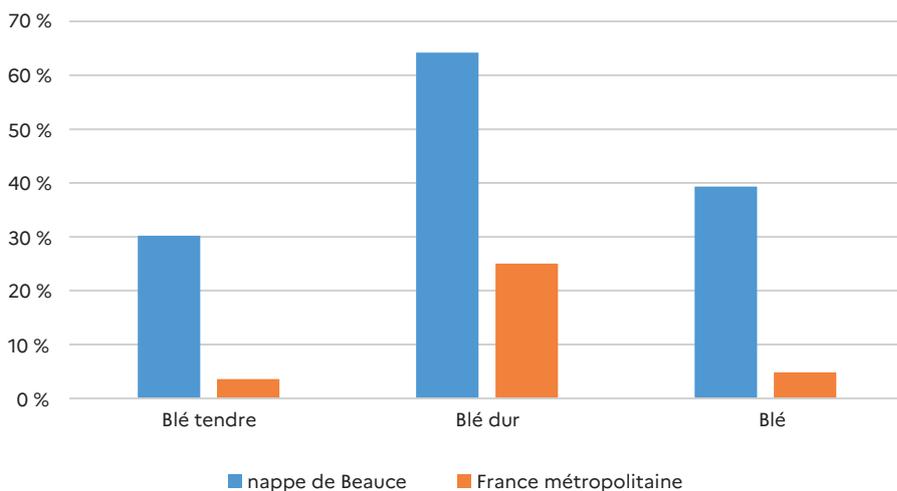
Répartition de la SAU et de la SAU irriguée par culture



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Graphique 6

Part des surfaces irriguées en blé



Source : Agreste - recensement agricole 2020

Un potentiel de production plus élevé grâce à l'irrigation

La production brute standard (PBS) des exploitations ayant irrigué représente 71 % du total de la PBS des exploitants de la Beauce.

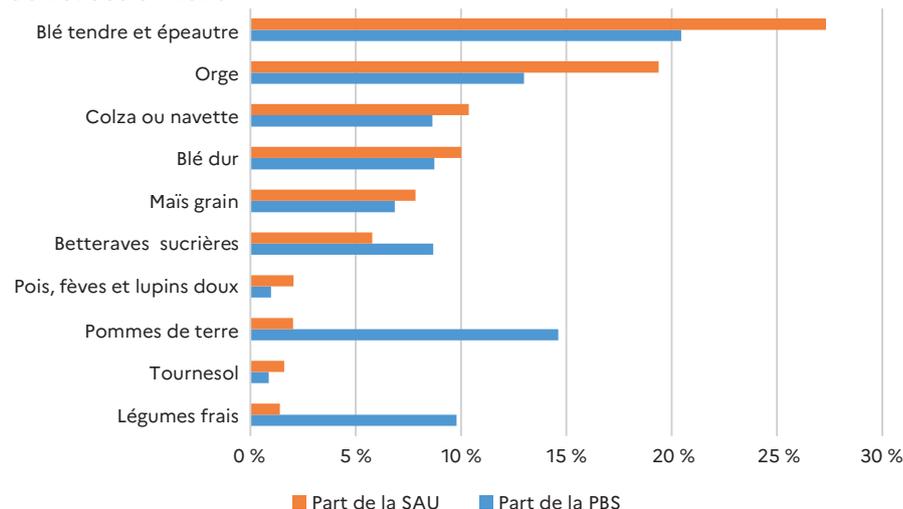
La PBS moyenne des exploitations qui ont irrigué est plus de 2 fois supérieure à celle de structures qui n'ont pas irrigué. Elle se monte à 253 700 € pour les premières et seulement à 123 400 € pour les secondes.

À l'hectare, la PBS s'élève à 1 690 € pour les exploitations ayant irrigué, contre 1 310 € pour celles n'ayant pas irrigué, une différence de 29 % en faveur de l'irrigation.

Les légumes frais et les pommes de terre, cultures ayant les taux d'irrigation les plus élevés, représentent un quart de la PBS totale en nappe de Beauce pour 3 % de la SAU. L'irrigation permet la mise en place de cultures à forte valeur ajoutée conduisant à une meilleure rentabilité des exploitations.

Graphique 7

Répartition de la part des cultures dans la surface et la PBS totale en nappe de Beauce en 2020



Source : Agreste - recensement agricole 2020

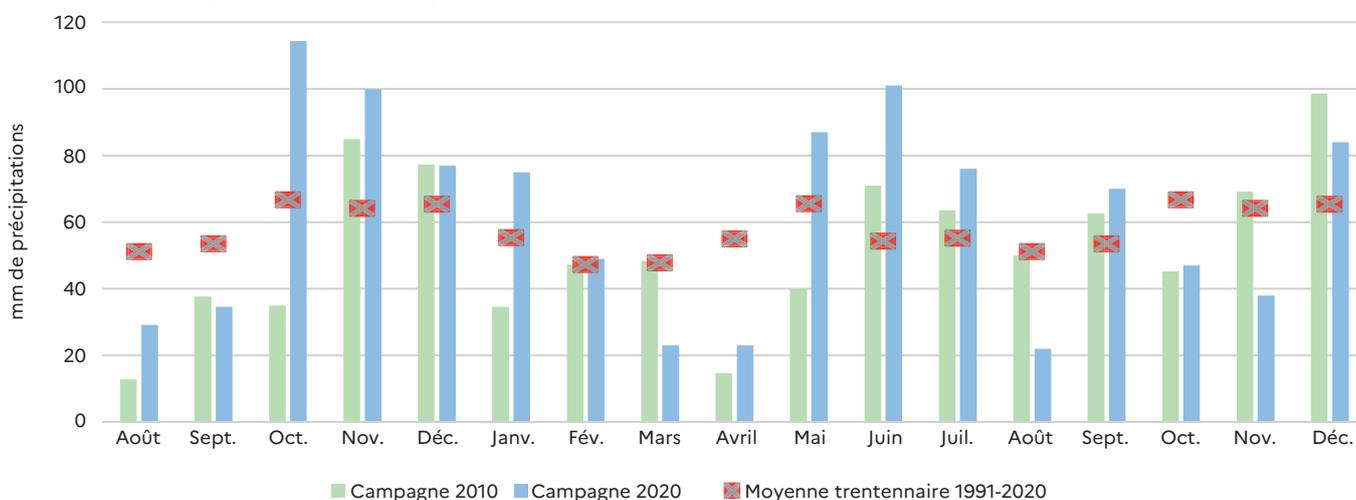
Une pluviométrie différente entre 2010 et 2020

Les précipitations au cours du mois d'avril et de mai 2010 ont été faibles, conduisant à une irrigation des céréales à paille d'hiver. Les précipitations estivales étaient conformes à la moyenne, voire supérieures en juin, juillet et septembre, ce qui a limité le besoin d'irrigation pour les cultures d'été (maïs, betterave, pomme de terre, légumes de plein champs...).

En 2020, les mois de mars et d'avril ont été particulièrement secs, avec un déficit de près de 60 mm d'eau. À partir de mai 2020, les précipitations ont été supérieures à la moyenne, particulièrement pendant le mois de juin, limitant le recours à l'irrigation. Le déficit d'août a dû être compensé par une reprise de l'irrigation pour les cultures d'été.

Graphique 8

Précipitations moyennes des campagnes 2010 et 2020 en Centre-Val de Loire



Source : Météo France

SOURCES et DÉFINITIONS

Source

Recensement agricole

Réalisé tous les 10 ans, le **recensement agricole** permet d'avoir une vision précise et exhaustive de l'agriculture à une échelle géographique fine et d'en analyser ses évolutions. Sont interrogées l'ensemble des exploitations agricoles, à savoir toute unité économique répondant aux critères suivants :

- ▶ avoir une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ;
- ▶ atteindre une dimension minimale, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache, 6 brebis mères...);
- ▶ avoir une gestion courante indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirène ou d'un identifiant de demande d'aide de la politique agricole commune (PAC) présume de l'indépendance de gestion.

Cette publication s'appuie sur les **résultats définitifs** du recensement agricole 2020.

Définitions

Exploitant agricole : Ce terme désigne le chef d'exploitation et l'ensemble des Co exploitants qui travaillent sur l'exploitation.

PBS : La production brute standard (PBS), par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques. Le recensement agricole est l'occasion de revoir ce classement. Ainsi, à partir de 2020, sont considérées « **micro** », les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros par an, « **petites** » celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, « **moyennes** » celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et « **grandes** » celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Le calcul de la PBS permet aussi de classer les exploitations selon leur spécialisation (ou **orientation technico-économique**). Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

Les coefficients utilisés dans cette publication sont calculés à partir des prix et rendements moyens de la période 2015-2019, ce qui fournit les PBS de 2017.

Glossaire

EARL : entreprise agricole à responsabilité limitée

OTEX : orientation technico-économique

SAU : surface agricole utilisée

www.agreste.agriculture.gouv.fr



Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique et économique
Cité administrative Coligny
131, rue du faubourg Bannier
45042 Orléans Cedex 1
Courriel : srise.draaf-centre-val-de-loire@agriculture.gouv.fr
Site : draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Virginie JORISSEN
Rédacteur en chef : Gaëtan BUISSON
Rédacteurs : Joël PITROU, Gaëtan BUISSON
avec la relecture du SRISE Île-de-France
Composition : Florence FAURE
Dépôt légal : À parution
ISSN : 2729-7209
© Agreste 2023